



Délivrance de services vétérinaires de proximité au Togo

Par Dr Charles-E. BEBAY – Vétérinaires Sans Frontières

Les aspects relatifs au rôle de l'Etat ne sont pas abordés dans ce document

i. Contexte agricole et données essentielles sur l'élevage au Togo

Le Togo est un pays essentiellement rural dont plus 80% de la population vit de l'agriculture. Celle-ci contribue pour environ 35% au PIB. Les principales productions agricoles sont le coton, le café, le cacao pour les cultures de rentes ; les céréales (maïs, mil, riz, sorgho), les tubercules (ignames, manioc..) pour les cultures vivrières. L'élevage représente environ 15% du PIB agricole et se concentre essentiellement sur le gros bétail et les espèces à cycle court (petits ruminants, porcs et volailles). La valorisation des productions animales rencontre de nombreuses contraintes liées aux conditions naturelles, à la pression pathologique, à l'insuffisance de la couverture sanitaire elle même liée à l'insuffisance de la main d'œuvre vétérinaire.

L'élevage de volailles est très présent au Togo, particulièrement en milieu rural où cette production pratiquée par 70% des ménages, contribue fortement au revenu des paysans, leur permettant de subvenir aux besoins immédiats de la famille (frais de médicaments, scolarité des enfants, petits équipements...) ainsi qu'à l'apport de protéines animales à travers l'autoconsommation.

La volaille villageoise (race locale) est confrontée à la maladie de Newcastle, principale pathologie dont la présence enzootique sur l'ensemble du territoire peut provoquer jusqu'à 80% de mortalité en l'absence de vaccination. D'autres pathologies relativement moins importantes telles que la variole aviaire, les parasitoses internes et externes contribuent également à limiter le développement de cet élevage. Enfin, des pratiques d'élevage rudimentaires complètent la liste de ces contraintes.

ii. Vétérinaires Sans Frontières au Togo - du PRODEPEKA au PAEF : une évolution de la logique d'intervention

De janvier 1988 à 1992 – contact et PRODEPEKA – formation des AVE et vaccination. Vaccination assurée à la fois par les AVE et les agents de l'Etat.

1993 – 1998 – PNPE : projet de dimension nationale – petit élevage mais essentiellement petits ruminants, volailles (poulets et pintades) et porcs. Formation des AVE et vaccination, appui indirect à la privatisation par intégration des vétérinaires au système (formation, suivi bimestriel) – mise en place des unités de démonstration (PTA).

1999 – 2000 – premières études d'impacts (AVE, PTA, filière, mortalité des pintadeaux...).

Depuis 2001 – PAEF¹ – volailles et porcs – formalisation de la stratégie (formation, suivi, PTA) – étude d'impacts à échelle plus grande (place de la femme, rôle social de l'AVE, suivi-éval interne...), échanges entre programme, suivi des marchés.

iii. Les AVE et le processus de privatisation des services vétérinaires au Togo²

¹ Financé par l'Agence Française de Développement (AFD)

² Voir étude socio-économique de la pratique vétérinaire privée au Togo par C.E BEBAY et P. Bastiaensen – projet FAO GCP/RAF/347-BEL

Les AVE sont des paysans choisis par leur communauté (souvent des villages) et formés pour apporter un service en conseils et actes vétérinaires et zootecniques au profit de personnes pratiquant l'élevage de volaille traditionnelle et dans une moindre mesure, l'élevage de petits ruminants. A cet effet, ils assurent leur fonction dans le cadre de la politique de libéralisation contrôlée des services vétérinaires.

iv. LES AVE : un domaine d'intervention précis

Les activités qu'un AVE a le droit de faire sont les suivantes :

- vacciner les volailles contre la maladie de Newcastle avec un vaccin atténué ;
- le déparasitage interne et externe des volailles ;
- l'utilisation des spécialités vétérinaires d'antibiotiques vitaminés destinées aux volailles.

Ces activités nécessitent une forte sensibilisation des paysans qui font également de l'AVE, un intermédiaire désigné pour les campagnes de sensibilisation contre la PPR et d'autres maladies animales courantes du petit bétail.

Il existe des dérapages dans le respect de ces compétences mais globalement, ceux-ci restent mineurs.

v. Une formation harmonisée sur le plan national

En l'absence d'une réglementation pas encore formellement établie, la formation des AVE a néanmoins fait l'objet d'une standardisation au niveau national. C'est ainsi qu'il existe :

- un répertoire national des formateurs d'AVE sur la base de critères connus du choix des formateurs ;
- un répertoire de critères sur le choix des futurs AVE ;
- un programme de formation (thèmes abordés, durée...) ainsi que les conditions de suivi de leurs activités.

vi. Une place centrale occupée par les vétérinaires privés

Les vétérinaires privés regroupés au sein du GVPR³ sont particulièrement impliqués dans les formations et le suivi des AVE. Ils en assurent également le suivi des activités. Le contrôle étant réservé à l'Administration. Par contre, le choix des AVE se fait à travers un mécanisme de sensibilisation et d'animation dans les villages qui choisit par élection, le futur AVE.

Le suivi des activités des AVE se réalise tous les deux mois : tous les AVE d'une zone définie se retrouvent en présence du vétérinaire privé installé dans cette zone. La réunion qui dure environ une demi-journée permet de faire le point des activités des deux mois écoulés. Des thèmes techniques ponctuels sont rappelés. Le financement de ces rencontres (transport des participants, honoraires du vétérinaire privé, location de la salle de réunion...) est actuellement encore assuré par VSF. La question de la durabilité de ce système de suivi se pose. Des pistes existent et une possible contribution des AVE sur les marges qu'ils réalisent est envisagée. La figure suivante montre la pertinence de cette alternative.

³ Groupement des Vétérinaires Privés en clientèle Rurale (organisme professionnel vétérinaire reconnu par l'Etat et d'autres partenaires – bailleurs de fonds, organisations paysannes, institutions financières...)

Figure 1 : éléments financiers de l'activité et du suivi des AVE dans la Kara en 2002

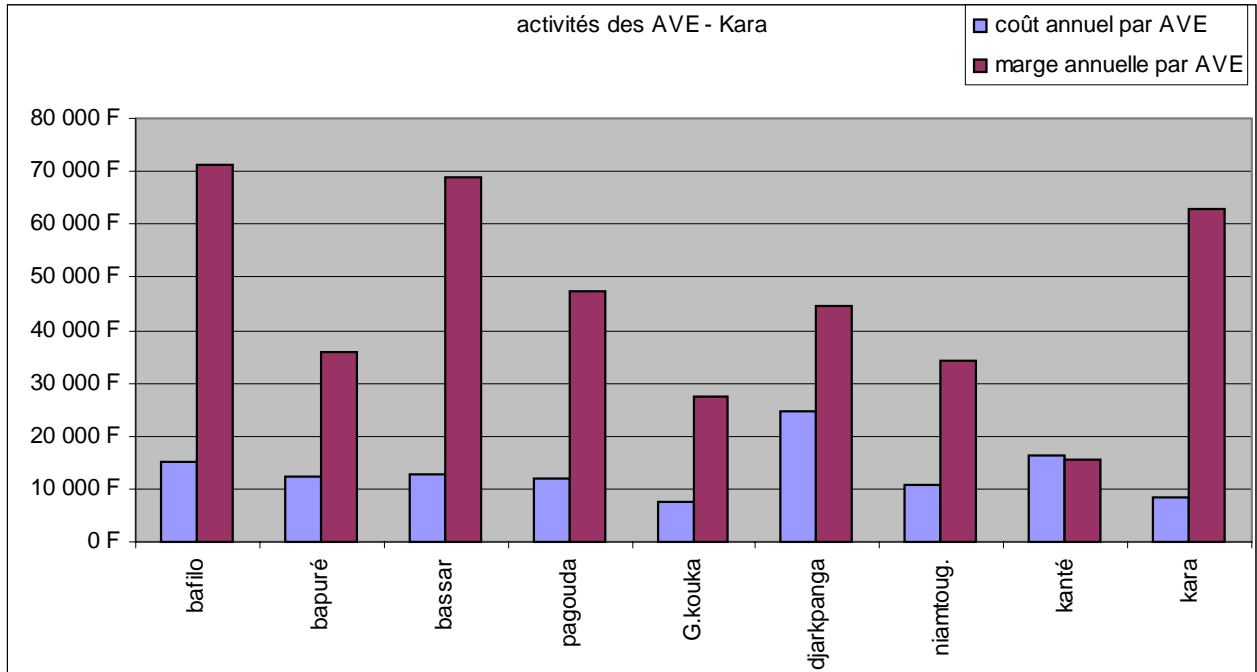
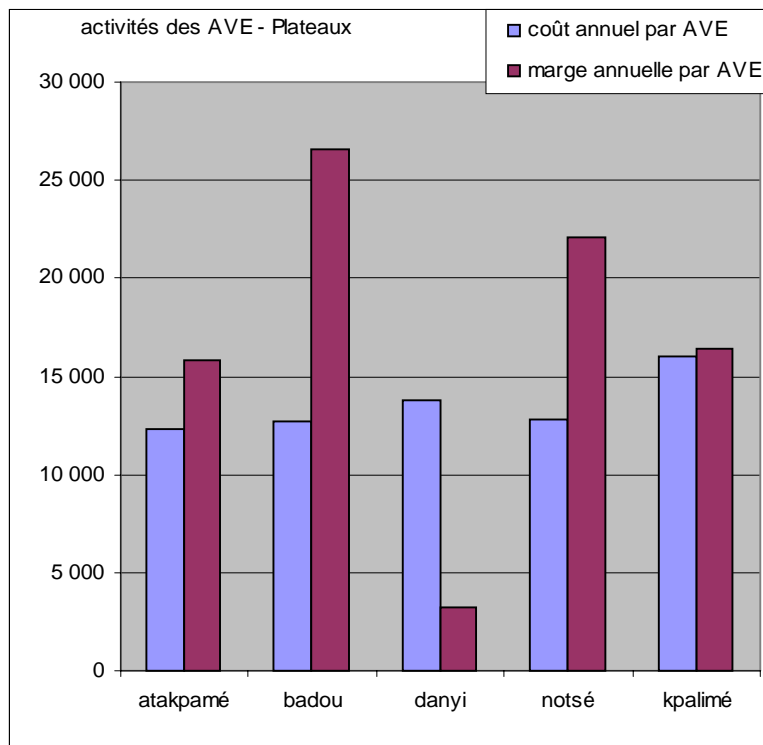


Figure 2 : éléments financiers de l'activité et du suivi des AVE dans la région des Plateaux en 2002



Les graphiques précédents représentent une comparaison entre les coûts réels du suivi (transport des AVE et du vétérinaire privé, honoraire du vétérinaire privé et location de la salle de réunion) et les

marges qu'ils réalisent au cours des activités de vaccination. Les noms des localités indiquées sont les lieux où se tiennent ces réunions bimestrielles.

Les figures 1 et 2 montrent deux profils différents selon les régions. Dans la première, l'intervention de VSF y est très ancienne (+ de 10 ans) et la situation d'équilibre générale qu'on y retrouve en est une conséquence. De plus, la région de la Kara est particulièrement fournie en volailles.

La deuxième figure traduit la fragilité de cette hypothèse d'autofinancement lorsque le processus est encore jeune (environ deux ans pour la région des Plateaux ici). Dans cette région où l'élevage est parfois supplanté par les cultures de café et de cacao, il est évident que la situation d'équilibre sera difficilement aussi confortable que la précédente.

Autant le suivi peut à terme être financé au moins en partie par les AVE, autant la formation (y compris l'identification des futurs AVE), nettement plus coûteuse nécessite à notre sens, un financement extérieur. La logique totalement marchande de l'activité de l'AVE est-elle compatible avec un financement communautaire ?

Dans l'objectif d'améliorer la rentabilité des cabinets vétérinaires privés, VSF a également initié depuis 6 ans diverses actions au profit des vétérinaires privés : formation des membres du GVPR en comptabilité, gestion, marketing, fiscalité ; voyages d'études à l'étranger participation à divers séminaires (ex. Bamako), informatique, journées de rencontre avec le secteur bancaire, appui à la création d'une société de caution mutuelle...

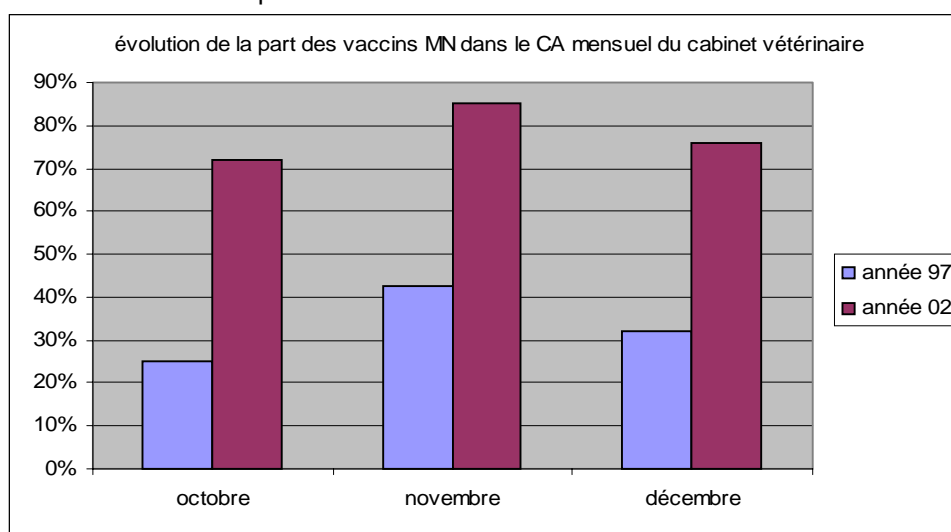
vii. Un service privé marchand cohérent avec l'activité libérale vétérinaire

Les services rendus par les AVE, notamment ceux concernant la délivrance des soins et des médicaments réunissent les conditions d'un service marchand : recouvrement total des frais et prix économiquement significatif. Par exemple, le coût de la vaccination (50⁴ FCFA/volaille) intègre le prix du vaccin ainsi que la marge réalisée par l'AVE (environ 50%).

Les AVE s'approvisionnent auprès des vétérinaires privés du GVPR (garantissant ainsi l'utilisation de médicament de qualité) dont ils représentent une force de ventes importante. Divers systèmes de facilitation d'accès aux intrants vétérinaires par les AVE sont fonctionnels. Ils mettent en relation les vétérinaires privés et les AVE.

Les AVE peuvent représenter parfois jusqu'à 80% du chiffre d'affaires d'un cabinet vétérinaire comme le montre la figure suivante.

Figure 3 : évolution de la part des vaccins MN⁵ dans le CA d'un cabinet dans le nord Togo



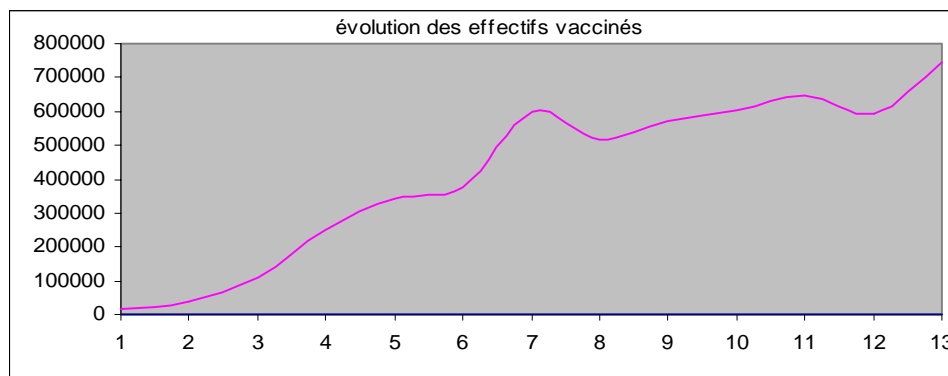
La vaccination des volailles a des impacts positifs sur l'activité libérale vétérinaire :

⁴ 1 € = 655,957 FCFA

⁵ vaccins contre la maladie de Newcastle dont les AVE sont les principaux acheteurs

- Les aviculteurs sont à travers les AVE, une clientèle croissante et fidèle ;
- les marges réalisées sur les médicaments aviaires (vaccins et déparasitants) sont plus importantes. Elles sont de 20 à 30% pour les vaccins contre 10% sur les trypanocides (dont les ventes dépendent de l'affluence des transhumants) ;
- la vaccination contre la MN est une excellente porte d'entrée car ce dernier fait alors plus souvent appels aux pourvoyeurs de services vétérinaires (AVE, vétérinaires privés, techniciens...) pour les autres animaux de sa famille, ce qui contribue à diminuer l'impact des maladies animales sur le cheptel.

viii. Une protection sanitaire accrue du cheptel aviaire



Légende : 1 = année 1990.....13 = année 2002

Les AVE assurent aujourd'hui plus de 90% des effectifs de volailles vaccinées, en tirent un revenu dont la moyenne est de 35 000 FCFA/an⁶ (activité de vaccination et de déparasitage uniquement). Ils sont environ 1 300 aujourd'hui et interviennent environ dans un village sur trois au Togo.

En conclusion

Le système de délivrance de services vétérinaires fonctionnel aujourd'hui au Togo montre que :

- l'accès aux soins vétérinaires par les populations défavorisées nécessite la construction d'un système à plusieurs niveaux (AVE, vétérinaires privés).
- Cette construction doit reposer sur des bases de rentabilité économique afin d'en assurer la pérennité. Cela suppose la prise en compte des intérêts de chaque maillon ;
- L'autonomie de ce système ne peut à court terme être totale car le financement des activités d'identification et de formation des différents intervenants nécessite d'importants moyens humains et financiers que ne peuvent supporter ni les vétérinaires privés, ni les AVE, ni les paysans ;
- Sans chercher à aboutir à un paternalisme dangereux, le renforcement des relations AVE-vétérinaires privés devrait se fonder sur un partenariat technique et économique. Ce renforcement permet également de limiter la diffusion des produits vétérinaires de mauvaise qualité. La communauté villageoise de l'AVE exerçant un contrôle moral sur l'activité de ce dernier.

Sigles

AVE : Auxiliaire Villageois d'Elevage

CA : Chiffre d'Affaires

⁶ le SMIG mensuel est évalué à 17 000 FCFA. Cette somme représente donc environ l'équivalent de deux mois de SMIG

GVPR : Groupement des Vétérinaires Privés en clientèle Rurale

MN : Maladie de Newcastle

PAEF : Projet d'Appui à l'Elevage Familial

PIB : Produit National Brut

PNPE : Projet National Petit Elevage

PPR : Peste des Petits Ruminants

PRODEPEKA : Projet de Développement du Petit Elevage de la Kara

PTA : Poulailier Traditionnel Amélioré

SMIG : Salaire Minimum Garantie